



Les brèves du Conseil Municipal du 29 août 2019

Parmi les 30 points à l'ordre du jour, nous retenons:

Rénovation énergétique de l'école du Trépadé: Pour un marché que l'entreprise avait chiffré à 93 000 € lors du premier appel d'offre, l'entreprise retenue présente un devis à 75 000 € lors de sa seconde offre, cet écart de prix nous inquiète, nous ne voudrions pas que cela se retrouve sur la qualité des matériaux utilisés et du travail réalisé pour ces travaux. De plus, la majorité, malgré nos nombreuses alertes, soutient depuis des mois t qu'il n'y a pas d'amiante dans cet établissement. Ce dernier devis fait apparaître un montant de 5 000 € en raison de la présence d'amiante. Nous avons demandé que toutes les précautions soient prises vis-à-vis des enfants et du personnel. Mme la Maire nous informe qu'il n'y aura pas de soucis, puisque les travaux se dérouleront sur le toit....notre vigilance sera maximale.

Urbanisme: plusieurs demandes de subventions sont à l'ordre du jour auprès de diverses collectivités. Nous demandons que le Muretain Agglo soit également et systématiquement sollicité. D'autre part, certains points ont été reporté par manque de précisions et de documents.

Tiers-lieu: il s'agit de s'affilier à la société « relais entreprise » non pas pour la gestion de cet espace mais pour sa mise en valeur, concernant la gestion nous l'évoquerons ultérieurement... En fait nous n'avons aucun choix possible, puisque la dérogation pour utiliser ce lieu, sans accès aux personnes à mobilité réduite, a été délivrée en raison de l'affiliation à cet organisme qui possède des locaux accessibles, à Cugnaux. Nos propositions d'autres partenaires potentiels, dont des SCOP, étaient donc inutiles et caduques. Nous avons exprimé notre mécontentement sur un procédé à la limite de la légalité.

té. Les trois groupes minoritaires ont obtenu une ristourne de 10% pour les autoentrepreneurs Fonsorbais. En bouquet final, ce lieu qui va être géré à distance, ne sera nettoyé qu'une fois par semaine, et la majorité n'avait pas pensé que la photocopieuse devait être alimentée en papier... Qui le fera?...

Doky: ce commerçant voulait acheter un terrain à la commune pour agrandir son activité. Il passe un sous seing. Son architecte réalise les plans pour déposer un permis de construire. Problème, les documents d'urbanisme en sa possession n'indiquent pas les servitudes sur le terrain dont une canalisation d'eau potable traversant la parcelle. Mme la Maire reconnaît l'erreur commise. Le commerçant souhaite résilier la vente et demande à être remboursé des frais engagés. La mairie propose de s'acquitter d'une partie des sommes déboursées. Nous demandons, sans succès, un paiement de la totalité en regard de cette énorme erreur. Ce commerçant désabusé risque d'aller installer son activité sur une autre commune....

Vélo électrique: nous avons demandé que la commune accorde une aide à toute personne voulant acheter un vélo à assistance électrique afin d'envoyer un signal incitatif pour les déplacements doux. Nous essayons un refus catégorique, l'argument étant que les pistes cyclables ne sont pas en nombre suffisant et qu'il faut attendre les liaisons vers Plaisance et les autres communes car en l'état il est trop dangereux de se déplacer en cycle. Nous restons interloqués.

Terrain agricole des boubènes: malgré la promesse faite sur un précédent conseil, il n'y a toujours aucune convention signée entre la commune propriétaire et l'agriculteur qui exploite gracieusement ces 3 ha de terres sans cadre légal.

Pour nous joindre ou nous rejoindre, c'est simple comme bonjour...

Sur notre blog : <http://fonsorbes.afdgot.fr> sur Facebook <http://www.facebook.com>

par mail : humaindabord.f2gfonsorbes@gmail.com "

Prochaine réunion: le mardi 24/09/2019—20h30—Salle Duffaut